



SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : www.snudifo13.org - mail : contact@snudifo13.org

Mail N° 31 du 19 mai 2011 : Carte Scolaire / CDEN – CHSD / Médecine de prévention - Mouvement.

Carte Scolaire : Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN) 26 mai 2011 : restitution des postes au département !

Lors de ce CDEN, le représentant Force Ouvrière interpellera le préfet pour qu'il transmette nos revendications au ministre. (Son intervention sur le site, après le CDEN.)

- La restitution de tous les postes d'enseignants et d'administratifs supprimés.
- La restitution des postes RASED supprimés et le départ en stage d'enseignants spécialisés.
- Les ouvertures de classes nécessaires.
- Retrait du dispositif ECLAIR

Le SNUDI-FO a déposé un **préavis de grève** afin de permettre aux délégations d'écoles qui le souhaitent de **manifeste devant l'IA au moment où se tiendra ce CDEN (à 9h 30)**.

Médecine de Prévention : Comité Hygiène et Sécurité Départemental (CHSD) du 18 mai 2011

Le représentant FO au CHSD est intervenu, de nouveau lors de cette réunion **en défense de la médecine de prévention** en rappelant que le décret 82-453 modifié instaure **une visite médicale quinquennale pour tous les agents et annuelles pour les personnels à risque et ceux qui le souhaitent**.

Il a souligné que ce décret n'est appliqué que dans 3 départements de France suite aux **multiples recours formés par les syndicats FO** de l'enseignement auprès des tribunaux administratifs.

Il a réaffirmé la volonté de notre fédération de faire appliquer les visites médicales statutaires effectuées par des médecins du travail.

Se félicitant du consensus entre les différents syndicats sur cette question **il a soumis au vote le vœu suivant** :

« *Considérant que :*

- *les conditions de travail des enseignants se dégradent d'année en année avec notamment l'augmentation des effectifs, la multitude des tâches exigées et l'allongement du temps de carrière au delà de 55 voire même 60 ans.*
 - *les nouvelles pratiques d'évaluations professionnelles et de management qui s'apparentent à des techniques de gestion des ressources humaines du secteur privé, comme le prévoit le « Pacte de carrière », sont mal vécues et génèrent un stress supplémentaire,*
 - *Les risques professionnels psychosociaux sont en constante augmentation depuis ces dernières années*
- les organisations syndicales présentes constatent que l'Education nationale refuse de se soumettre au droit statutaire des fonctionnaires de l'Education nationale et notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982, modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, en n'organisant pas la visite médicale quinquennale pour tous les agents ou annuelle pour les agents à risque ou qui le demandent.*

Nous exigeons que l'Education nationale se soumette à ses obligations d'employeur et que le Ministère donne tous les moyens aux rectorats pour rendre effectives les visites obligatoires prévues par les textes, notamment en embauchant les 300 médecins de préventions nécessaires à la satisfaction de ces missions réglementaires. »

Ce vœu a été adopté par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

Le SNUDI-FO invite les collègues à faire valoir leur droit au suivi médical en envoyant la lettre jointe à ce mail.

Mouvement : premiers résultats prévus le 23 mai.

Les résultats doivent être envoyés dans les boîtes i-prof le lundi 23 mai.

Le syndicat publiera sur son site les résultats par poste et par nom (3 lettres) pour vérifications.

Permanences au syndicat au 04 91 00 34 22 – 06 20 76 11 87 – 06 13 71 37 25

Envoyez par mail toutes vos observations, contestations ou erreurs pour que vos délégués du personnel interviennent auprès des services de l'IA.